



CONSEIL DE PARIS

Séance du Conseil de Paris des 06, 07, 08 et 09 octobre 2026

Vœu non rattaché à la réouverture du bassin d'apprentissage de la natation du collège Condorcet

Déposé par Delphine BÜRKLI et Catherine LÉCUYER

Le Conseil de Paris,

Considérant que l'accès aux équipements sportifs, et singulièrement l'apprentissage de la natation pour les plus jeunes, constitue une priorité partagée par les administrés ;

Considérant que le secteur des 8e et 9e arrondissements souffre d'un manque d'infrastructures dédiées à cette pratique ;

Considérant la saturation des créneaux proposés aux scolaires dans les piscines parisiennes et de sous-dotation en la matière dont souffrent les habitants (144 m² pour 10 000 habitants contre 244 m² ailleurs en moyenne en France) ;

Considérant la fermeture pour travaux de la piscine Drigny (9e) pour 18 à 24 mois à partir de mai 2027, en lien avec la restructuration de la cité scolaire Jacques Decour ;

Considérant que cette carence pénalise fortement les publics scolaires et les familles, qui se retrouvent régulièrement contraints de se tourner vers des équipements excentrés ;
Considérant qu'il existe un enjeu majeur à renforcer l'offre de natation de proximité dans ces arrondissements ;

Considérant que le collège Condorcet situé rue d'Amsterdam, côté 8e arrondissement de Paris, accueille une majorité d'élèves habitant le 9e arrondissement de Paris ;

Considérant que le collège accueille plus de 800 élèves des 8e et 9e arrondissements et que plusieurs écoles élémentaires sont situées à proximité immédiate de cet établissement ;

Considérant le bassin d'initiation à la natation construit dans les années 70 au sein du collège Condorcet grâce au legs d'un ancien élève ayant demandé expressément que soit construit une piscine ;

Considérant les derniers travaux de rénovation de la sous-station technique du bassin datant du début des années 2000 ;

Considérant la fermeture du bassin en novembre 2018 du fait du vieillissement des installations avec en particulier des dysfonctionnements au niveau de sa ventilation, de la sous-station technique ainsi que la dégradation de ses abords ;



Considérant que les parents d'élèves ont proposé de participer au co-financement de la rénovation en lançant une collecte ;

Considérant que le principal, afin d'assurer un plus grand entretien de la piscine, propose qu'un agent de la DJS soit logé au sein de l'établissement ;

Considérant la circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017 qui définit les conditions de l'enseignement de la natation dans les premier et second degrés et qui précise "Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale" ;

Considérant le Plan "Nager à Paris" qui permet de créer de nouvelles piscines, de moderniser le parc existant, d'optimiser les bassins et d'offrir de nouveaux services aux usagers ;

Considérant que ce renforcement passe par le projet commun de réhabilitation et de réouverture du bassin d'apprentissage de la natation situé au sein du collège Condorcet ;
Considérant que ce projet de réouverture est très attendu, et ce de longue date, par les habitants ainsi que par les équipes pédagogiques des 8e et 9e arrondissements ;

Considérant que le montant estimé des travaux pour cette réhabilitation, de l'ordre de 7 millions d'euros, apparaît soutenable et en adéquation avec les ambitions scolaires et sportives de la Ville ;

Sur proposition de Delphine BÜRKLI et Catherine LÉCUYER

Émet le vœu :

Que la Ville de Paris :

- La Ville de Paris rende un arbitrage favorable dans les meilleurs délais afin d'acter le projet de réouverture du bassin d'apprentissage de la natation du collège Condorcet.
- L'enveloppe de 7 millions d'euros, correspondant au montant estimé des travaux, fasse l'objet d'une intégration prioritaire au sein du Plan **d'investissement de la mandature (PIM) 2026-2032**.